



ZFE : LA FFVE SUR LE PONT

L'année 2021 ne démarre pas avec des bonnes nouvelles pour les utilisateurs de voitures anciennes. Elle rime en effet avec l'instauration des fameuses Zones à Faibles Emissions qui supplantent les ZCR dans le Grand Paris, à Grenoble et dans le Grand Lyon et arrivent pour la première fois cette année à Strasbourg, Aix Marseille, et les métropoles de Rouen, Toulon, Montpellier et Toulouse. À terme, elles devraient s'appliquer à 13 autres communautés et toucher tous les bassins importants de population en France. Rappelons que ces dispositifs d'interdiction se fondent sur la fameuse vignette Crit'Air basée sur les normes Euro d'homologation des véhicules. Les communautés conservent cependant une grande latitude d'application des mesures ce qui promet un joyeux bazar pour qui souhaite circuler dans le pays. Ainsi, l'interdiction ne s'applique pas à Paris le week-end mais devrait être de rigueur toute la semaine à Lille, y compris sur les autoroutes de transit.

Pour les voitures de collection, ces mesures constituent une menace directe et c'est bien pourquoi la FFVE s'est emparée du dossier, qui figure en tête de ses priorités. Jean-Louis Blanc, son président, explique : « Nous avons déjà rencontré les autorités dans toutes les régions concernées en 2021 : notre argument est que les voitures en carte grise de collection représentent 0,5 % du parc automobile, roulent



e Camille Pinet

15 fois moins que les autres et sont à 95 % des modèles essence. Autant dire que leur impact sur la pollution n'est pas mesurable et que les interdire serait non seulement sans effet sur la pollution, mais porterait atteinte à un patrimoine centenaire et à un secteur qui totalise 20 000 emplois en France. J'ai la satisfaction de pouvoir dire que nous avons partout reçu un accueil positif».

Dans les régions concernées, il faut cependant attendre le printemps et les votes des assemblées métropolitaines pour que les conditions d'application des ZFE et donc une éventuelle exonération soient spécifiées. La FFVE a également milité auprès de la représentation nationale pour lui vanter les mérites du système allemand, qui grâce à des plaques d'immatriculation spécifiques, offre une dérogation de circulation aux véhicules anciens dans toutes les 58 "Umwelt Zone" de son

territoire. La Fédération milite en France pour l'instauration d'une vignette spécifique pour les voitures en carte grise collection qui permette une exonération nationale de l'interdiction. Un projet de loi allant dans ce sens a été présenté à la fois au Sénat et à l'Assemblée Nationale et a déjà recueilli la signature de 150 parlementaires. Enfin, une amicale parlementaire des amis des véhicules anciens a été créée. À noter qu'un autre projet de loi a été déposé par le député Guillaume Peltier accompagné par la Fédération Véhicules Patrimoine et Passion, militant cette fois pour l'exonération de l'interdiction pour tous les véhicules de plus de 30 ans, sans distinction de carte grise. Quoi qu'il en soit, le combat n'est pas terminé, mais offre de solides espoirs de succès. Nous suivrons cela de près.

www.ffve.org

